



Normes régissant la «suissitude»: le Parlement donne son aval à une réglementation hostile aux PME

Suite à la révision législative sur la protection des marques et des armoiries, les produits industriels – comme par exemple les montres – ne pourront désormais afficher le sceau de qualité «Swiss Made» que si 60% au moins des coûts de fabrication adviennent sur le territoire suisse. Pour le secteur de l'horlogerie, il s'agit d'un durcissement considérable des normes actuelles, suivant lesquelles cette part est de 50% pour les mécanismes.

IG Swiss Made, association qui fédère les fabricants horlogers des segments d'entrée de gamme et de moyenne gamme, déplore profondément cette décision. Cette réglementation impose en effet à l'industrie (horlogère) une mesure qui handicapera considérablement les chances des PME suisses sur le marché mondial. Comme dans beaucoup de pays concurrents, les normes de protection des indications de provenance sont nettement moins strictes, la nouvelle réglementation réduit substantiellement la compétitivité de nos entreprises locales (en particulier les PME), ce qui ne manquera pas d'entraîner des pertes d'emplois.

Tout relèvement du seuil de coûts advenant en Suisse, dû à la relocalisation de la production, mènera à un renchérissement des produits préjudiciable au consommateur – sans amélioration de la qualité. Ceci pénalisera notamment les PME.

IG Swiss Made espère vivement que le Conseil fédéral et le Parlement tiendront compte, dans l'élaboration de l'ordonnance relative à la révision, de ces sérieuses préoccupations des PME. Au nom des petits et moyens fabricants horlogers, IG s'impliquera activement dans le processus.

Pour de plus amples renseignements

IG Swiss Made
www.ig-swissmade.ch

a/s Ronnie Bernheim
r.bernheim@mondaine.ch

Erich Mosset
emosset@ronda.ch